

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 11 (1893)
Heft: 93

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences,
pour l'exercice 1892.**

Doit Charges		Avoir Produits	
I. Frais d'administration.			
	32,623	70	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
	139,870	65	Appointements et gratifications des employés et sur-numéraires.
	108,622	13	Commissions aux agents.
	3,935	97	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
	731	11	Assurance et entretien des immeubles destinés à l'hôtel de la banque.
	6,000	—	Location.
	4,316	40	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
	16,496	17	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
	23,556	23	Ports, dépêches, frais de concordat, frais judiciaires, etc.
338,752	3,200	—	Frais de confection de billets de banque.
II. Impôts.			
	10,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.
	60,000	—	Impôt cantonal sur billets de banque.
104,778	21,865	40	Autres impôts cantonaux.
	12,912	92	Impôts communaux.
III. Intérêts débiteurs.			
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>			
	8,936	85	A comptes de virements et de chèques.
	4,409	22	A comptes de banques d'émission et correspondants.
	143,488	28	A comptes courants créanciers.
	16,398	78	A consignations judiciaires.
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>			
Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):			
	1,309,497	68	Intérêts et coupons payés.
	99,782	15	Intérêts et coupons échus non perçus.
	726,002	60	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892.
1,487,459	2,135,282	43	
	821,056	15	A déduire: prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.
IV. Pertes et amortissement.			
	1,649	06	Sur correspondants (Perte au change sur comptes italiens).
	88,128	35	Sur effets escomptés sur la Suisse.
	49,824	50	Sur effets escomptés sur l'étranger (Perte au change sur papier italien).
	30,057	70	Sur avances sur nantissement.
	25,885	79	Sur comptes-courants débiteurs.
	49,504	40	Sur créances sans engagement par lettre de change.
	14,096	—	Sur créances hypothécaires.
	394,396	60	Sur effets publics.
	10,000	—	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
667,179	3,637	—	Amortissement de frais divers.
VI. Bénéfice net.			
	6,612	52	Solde au 31 décembre 1891.
626,031	619,419	37	Bénéfice net de l'exercice de 1892.
I. Produit du compte d'effets de change.			
Effets escomptés sur la Suisse:			
			Intérêts perçus et commissions 909,406. 33
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 3/4 % 128,001. 45
			1,037,407. 78
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 129,237. 55
		908,170	23
Effets sur l'étranger:			
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours 24,966. 93
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 3/4 % 3,354. 95
			28,321. 88
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 à 4 3/4 % 3,825. 70
		24,496	18
Avances sur nantissement:			
			Intérêts perçus et commissions 230,771. 60
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 3/4 % 35,146. 69
			265,918. 29
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 à 4 1/2 % 46,247. 80
		219,670	49
Effets à l'encaissement:			
			Produit d'encaissements, etc. 11,958
		1,164,295	42
II. Intérêts créanciers et commissions.			
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>			
			Des banques d'émission et correspondants 16,096
			Des comptes courants débiteurs 350,481
			Commissions sur comptes courants créanciers 34,226
			366,803
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
De créances sans engagements par lettre de change:			
			Intérêts et commissions perçus 300,884. 12
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % 94,193. 75
			395,077. 87
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1892 à 4 3/4 % 117,539. 30
		277,538	57
De placements hypothécaires de toute nature:			
			Intérêts perçus 210,901. 83
			Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 110,509. 80
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892 60,569. 65
			381,981. 28
			A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent 159,814. 70
		222,166	58
D'effets publics:			
			Bénéfice sur les cours des fonds publics propres 374,285. 85
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres 601,325. 75
			Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire 107,397. 50
			1,083,009. 10
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers 8,175. 53
		1,091,184	63
		1,991,693	91
III. Produit des immeubles.			
			De l'ancien bâtiment de la banque 6,948
			Des immeubles destinés à l'hôtel de la banque 2,911
			D'autres propriétés foncières 17,109
			26,968
		26,968	88
IV. Droits et indemnités.			
Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc. 30,421			
			01
V. Produits divers.			
Divers: Sur mobilier non destiné à l'usage de la banque 2,500			
			—
VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
			Sur effets escomptés sur la Suisse 1,468
			Sur comptes courants débiteurs 77
			Sur créances sans engagement par lettre de change 164
			1,709
		1,709	64
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.			
			Report à nouveau 6,612
			52
3,224,201			38

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise pour l'exercice 1892.

Répartition statutaire des bénéfices (article 70 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

Si le fonds de réserve est inférieur à un million:

45 % aux actionnaires.

47 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de un million ou plus:

80 % aux actionnaires.

15 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de trois millions ou plus:

90 % aux actionnaires.

5 % au fonds de réserve.

5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve s'élève à quatre millions:

95 % aux actionnaires.

5 % au personnel de l'établissement.

Les bénéfices de l'exercice 1892 s'élèvent, y compris le solde ancien, à fr. 626,031. 89

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 29 mars 1893, a décidé de les répartir comme suit:

Intérêt 4 %, soit fr. 20 sur 24,000 actions	fr. 480,000. —
Dividende 1 %, soit fr. 5 sur 24,000 actions	120,000. —
Au fonds de réserve statutaire	6,666. 66
Au personnel de l'établissement	6,666. 66
Solde à compte nouveau	12,698. 57

Total fr. 626,031. 89

Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences, au 31 décembre 1892.

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

I. Caisse.									
	4,000,000	—	08	Conversion des billets en espèces ayant cours légal.					
	35,977	—	08	Dépôt au bureau central.					
	442,610	—	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.					
	4,478,617	08	—	Encaisse légale.					
	202,100	—	—	Propres billets (voir annexe n° 1).					
	178,600	—	—	Billets des autres banques d'émission suisses.					
	22,740	30	—	Billets étrangers.					
4,970,709	88,652	25	63	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.					
II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)									
	322,761	23	—	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.					
	1,559,066	96	—	Correspondants débiteurs.					
	1,142,030	59	—	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.					
				Divers :					
	169,222.	12	—	coupons.					
	27,244.	70	—	valeurs en commission.					
	42,098.	80	—	formules timbrées.					
3,262,424	238,565	62	40						
III. Créances sur effets de change.									
				Effets escomptés sur la Suisse :					
	7,603,639.	80	—	échus dans les 30 jours.					
	6,190,599.	76	—	entre 31 et 60 "					
	5,509,853.	56	—	" 61 et 90 "					
	3,148,130.	65	—	" après 90 "					
22,452,223		77							
				Effets sur l'étranger :					
	192,939.	90	—	échus dans les 30 jours.					
	85,892.	14	—	entre 31 et 60 "					
	188,108.	80	—	" 61 et 90 "					
	72,070.	70	—	" après 90 "					
539,011		54							
				Avances sur nantissement :					
	1,169,913.	85	—	échus dans les 30 jours.					
	981,800.	—	—	entre 31 et 60 "					
	1,511,034.	—	—	" 61 et 90 "					
	1,789,035.	—	—	" après 90 "					
5,451,782		85							
28,916,939	473,921	32	48	Effets à l'encaissement.					
IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)									
	6,893,805	65	—	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.					
	71,527	25	—	Comptes courants créanciers momentanément débiteurs.					
	6,150,563	—	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.					
17,428,330	4,312,435	07	97	Créances hypothécaires de toutes sortes.					
V. Placements à terme indéfini.									
	855,030	—	—	Actions					
	13,118,255	—	—	Obligations					
	3,068,867	—	—	Obligations, constituant le fonds de réserve statutaire					
	17,042,152	—	—	Effets publics.					
	287,840	06	—	Propriétés foncières, non destinées à l'usage de la banque.					
18,462,253	1,132,261	28	34	Liquidations et soldes (en souffrance).					
VII. Placements fixes.									
	263,716	35	—	Immeubles à l'usage de la banque.					
	2,000	—	—	Mobilier à l'usage de la banque.					
	49,500	—	—	Divers (Mobilier non destiné à l'usage de la banque).					
315,216		35							
VIII. Comptes d'ordre.									
	171,079	45	—	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).					
73,526,953		62							

I. Emission de billets.								
				Billets en circulation	9,797,900	—		
				Propres billets en caisse	202,100	—	10,000,000	
II. Engagements à courte échéance. (Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)								
				Comptes de virements et de chèques	560,260	09		
				Banques d'émission suisses, comptes créanciers	591,883	08		
				Correspondants créanciers	255,337	26		
				Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	6,843,400	51		
				Comptes courants débiteurs momentanément créanciers	89,634	62		
				Consignations (voir annexe n° 4)	697,486	59		
				Intérêts et coupons échus et non perçus	99,782	15		
				Intérêts et dividendes échus et non encaissés	3,250	—		
				Divers :				
				Coupons	73,358.	50		
				Valeurs en commission	18,052.	77	91,411	27
				Tantièmes	6,666	66	9,239,112	23
IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)								
				Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	22,274,273	21		
				Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	14,430,100	—	36,704,373	21
V. Comptes d'ordre.								
				Réserve pour pertes éventuelles	665,000	—		
				Récompte sur articles de l'actif (v. détail de compte)	296,850	35		
				Prorata d'intérêts sur articles du passif de profits et pertes	726,002	60		
				Bénéfice net à répartir pour l'année 1892	600,000	—	2,287,852	95
VI. Fonds propres.								
				Capital versé	12,000,000	—		
				Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1892)	3,082,916	66		
				Réserve spéciale pour hôtel de la banque	200,000	—		
				Report du solde de bénéfice pour 1893	12,698	57	15,295,615	23

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1892.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1892.

	Emission	En caisse	En circulation
1,000 billets de fr. 1000	= fr. 1,000,000	72,000	928,000
3,000 " " " 500	= " 1,500,000	65,500	1,434,500
55,000 " " " 100	= " 5,500,000	61,100	5,438,900
40,000 " " " 50	= " 2,000,000	3,500	1,996,500
99,000 billets	= fr. 10,000,000	202,100	9,797,900

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 38 des statuts, 2^{me} alinéa, est ainsi conçu :
 « Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé. »

Les comptes courants créanciers se répartissent en :

a. 1777 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 10,000 fr. 2,193,272. —
 86 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte fr. 860,000. —
 8 comptes avec conditions spéciales 800,000. — 1,660,000. —
 Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 3,853,272. —

b. 94 comptes, avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours 2,990,128. 51
 Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 6,843,400. 51

Annexe n° 4. Consignations judiciaires.

Article 4 du règlement :
 « La banque pourra exiger que les prélèvements supérieurs à fr. 5000 lui soient dénoncés au moins 10 jours à l'avance. »

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en :

a. 315 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 5000 fr. 180,342. 59
 16 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte 80,000. —
 Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 260,342. 59

b. 16 comptes, avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours 437,144. —
 Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 697,486. 59

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

11 avril 1893, 10 heures avant-midi.
No 6366.

Henri Lévy, fabricant,
Bienne (Suisse).



Boîtes, cadrans, mouvements, étuis et emballages de montres.

11 avril 1893, 10 heures avant-midi.
No 6367.

Hermann Thorens, fabricant,
Ste-Croix (Suisse.)



Pièces à musique.

11 avril 1893, 8 heures avant-midi.
No 6368.

H. Leyvraz, fabricant,
Aigle (Suisse).



Bitter des Diablerets.

(Transmission de la marque n° 1494, enregistrée au nom de « François Leyvraz » à Aigle.)

11 avril 1893, 8 heures avant-midi.
No 6369.

H. Leyvraz, fabricant,
Aigle (Suisse).

BITTER DES DIABLERETS

Bitter des Diablerets.

11 avril 1893, 4 heures après-midi.
No 6370.

Alexandre-Sigismond Zwierzchowski, ingénieur,
Paris (France).



Savons.

11 avril 1893, 4 heures après-midi.
No 6371.

De Roubaix, Oedenkoven & C^e, Manufacture royale de bougies;
Borgerhout-lez-Anvers (Belgique).



Bougies.

Insertionspreis:
je halbe Spaltenbreite 50 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Bilan du Crédit Yverdonnois,

arrêté au 31 décembre 1892.

Approuvé par l'assemblée générale des sociétaires du 10 avril 1893.

Actif		Soldes		Passif		Soldes	
		fr.	ct.			fr.	ct.
Capital non versé		1,039,520	—	Capital social		1,299,400	—
Caisse		93,082	39	Fonds de réserve		88,000	—
Portefeuille		1,408,171	09	Dépôts fixes, 3 ans		1,404,500	—
Titres et créances		295,184	55	Dépôts fixes, 1 an		107,200	—
Fonds publics		50,999	05	Intérêts des dépôts		24,827	50
Comptes-courants, correspondants		113,615	86	Caisse d'épargne		197,864	20
Comptes-courants débiteurs		548,322	30	Comptes-courants créanciers		409,993	45
Compte-mobilier		1	—	Récompte du portefeuille		9,858	90
Compte d'attente		9,500	—	Dividende 4 1/2 %		11,694	60
Effets en souffrance		1,248	75	Répartition au personnel		3,800	—
				Profits et pertes (solde à nouveau)		2,506	34
		Balance	3,559,644 99			Balance	3,559,644 99

Yverdon, 15 février 1893.
(236)

Le directeur:
A. Perusset.

Banque cantonale neuchâteloise.

Remboursement d'obligations foncières 3 1/2 % de fr. 1000. —, série G.

Les 200 obligations dont les numéros suivent, de l'emprunt de fr. 4,000,000 du 1er juillet 1888, ont été désignées par tirage au sort de ce jour, pour être remboursées le 1er juillet 1893:

Nos 22, 72, 73, 84, 151, 160, 191, 209, 219, 223, 225, 239, 304, 325, 370, 375, 386, 407, 410, 413, 433, 456, 464, 476, 503, 507, 509, 588, 625, 626, 633, 642, 662, 663, 671, 687, 689, 728, 731, 735, 763, 766, 786, 801, 805, 891, 895, 932, 933, 958, 980, 1004, 1009, 1010, 1065, 1076, 1086, 1091, 1107, 1134, 1147, 1168, 1181, 1217, 1267, 1304, 1307, 1329, 1332, 1349, 1354, 1372, 1423, 1427, 1430, 1485, 1490, 1498, 1505, 1520, 1538, 1541, 1546, 1571, 1572, 1612, 1631, 1719, 1778, 1780, 1815, 1825, 1836, 1841, 1870, 1872, 1905, 1933, 1942, 2001, 2002, 2022, 2023, 2031, 2041, 2100, 2105, 2134, 2135, 2148, 2193, 2267, 2270, 2271, 2280, 2338, 2342, 2347, 2364, 2366, 2367, 2369, 2386, 2407, 2423, 2424, 2437, 2490, 2497, 2507, 2546, 2554, 2562, 2604, 2612, 2626, 2645, 2700, 2702, 2707, 2756, 2761, 2768, 2791, 2829, 2853, 2892, 3032, 3073, 3124, 3129, 3132, 3151, 3158, 3168, 3172, 3176, 3188, 3232, 3298, 3302, 3303.

3307, 3313, 3331, 3364, 3418, 3447, 3448, 3452, 3494, 3495, 3511, 3578, 3594, 3612, 3627, 3640, 3665, 3666, 3674, 3712, 3722, 3739, 3770, 3801, 3802, 3816, 3835, 3844, 3857, 3858, 3883, 3894, 3927, 3928, 3941, 3978, 3985, 3995.

Le remboursement s'effectuera contre remise des titres accompagnés de tous les coupons non échus aux caisses de la banque à Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Locle, Fleurier et Cernier, ainsi que chez MM. Ehinger et C^e à Bâle et à la Caisse de Dépôts de la Ville de Berne.

L'intérêt cessera de courir à partir du 1er juillet 1893.

Neuchâtel, le 1er avril 1893.

(218^a)

La direction.

Aufforderung.

Allfällige Gläubiger des C. Walther Grob-Jenny, sel. in Ennenda, welche ihre Ansprüche auf die erlassenen Rechnungsrufe im Amtsblatt des Kantons Glarus an dessen Nachlass nicht geltend gemacht haben, werden hiermit nochmals aufgefordert, dies bis spätestens am 20. ds. Mts. zu thun, ansonsten Verzicht angenommen wird.

Ennenda, den 11. April 1893.

(237^a)

Das Waisenamt.